DAVIES

Andrew Carlson
Associé

Bureau
Toronto

Tél.
416.367.7437

Courriel
acarlson@dwpv.com

Expertise
Règlement de différends
Litige commercial

Barreau
Ontario, 2010

Andrew est un avocat plaidant très estimé qui a obtenu gain de cause dans des litiges commerciaux aux enjeux cruciaux dont plusieurs ont fait jurisprudence.

Andrew a conseillé des clients de différentes sociétés des secteurs public et privé, notamment dans les domaines des télécommunications, de l'exploitation minière et des services financiers. Son pragmatisme et son souci du détail lui ont permis de tisser des liens étroits avec ses clients, qui reconnaissent son excellent esprit d'analyse et son jugement judicieux.

Mettant à profit ses connaissances juridiques approfondies, Andrew a représenté avec succès des clients dans des dossiers complexes portant sur des allégations de violation de contrat, d'abus, de délit d'initiés, de publicité trompeuse, de négligence, d'abus de confiance, de diffamation et de complot.

Andrew est membre du comité de Développement professionnel du cabinet et agit fréquemment en tant que mentor informel et formel pour les avocats et les étudiants en droit.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

Société d'administration d'OMERS et OMERS Private Equity Inc.
Représentation de Société d'administration d'OMERS et d'OMERS Private Equity Inc. dans le cadre d'une poursuite de 65 millions de dollars intentée par un ancien employé, Tim Patterson, notamment pour violation d'un régime de rémunération à long terme et congédiement connexe injustifié.

Hostess Brands LLC
Représentation de Hostess Brands LLC relativement à des réclamations d'environ 109 millions de dollars canadiens présentées en lien avec l'acquisition par celle-ci de Voortman Cookies Limited au prix de 425 millions de dollars canadiens en 2020.

Vale Canada Limitée
Représentation de la défenderesse Vale Canada Limitée et des membres de son groupe devant la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre d'une action contractuelle de quelque 500 millions de dollars intentée par le demandeur sur le fondement d'une convention d'options concernant le projet Bay Nickel de Voisey. Cette affaire a été réglée en septembre 2018, après la première semaine d'un procès qui devait s'étendre sur quatre mois et au cours duquel des douzaines de témoins, dont des experts, devaient être entendus. Il d'agissait du premier « procès hybride » et du premier procès électronique à être mené dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

West Face Capital Inc.
Représentation avec succès de West Face Capital Inc. relativement à la contestation d'une action de plus de 500 millions de dollars intentée contre elle par Catalyst Capital Inc. et découlant de la participation de West Face à l'achat,

DAVIES

Andrew Carlson
Associé

Bureau
Toronto

Tél.
416.367.7437

Courriel
acarlson@dwpv.com

puis à la vente subséquente, de Wind Mobile Inc., opération qui a permis de dégager un bénéfice de 1,3 milliard de dollars. En août 2016, le juge Newbould de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté chacune des réclamations que soumettait Catalyst à l'issue d'un procès suivi de près en chambre commerciale. En février 2018, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement sur le banc rejetant l'appel de la décision rendue par le juge Newbould interjeté par Catalyst.

West Face Capital Inc.
Représentation de West Face Capital Inc. qui a contesté avec succès une deuxième action intentée contre elle par The Catalyst Capital Inc., cette fois-ci pour une somme supérieure à 1,3 milliard de dollars, en raison de la participation de West Face à l'achat puis à la vente subséquente de Wind Mobile Inc. Le 18 avril 2018, le juge Hainey de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déterminé que Catalyst cherchait essentiellement, avec cette deuxième action, à débattre de nouveau de questions et de faits identiques à ceux que le juge Newbould avait tranchés lors de la première action de Catalyst contre West Face. Le juge Hainey a rejeté l'action contre West Face et les autres défenderesses, la qualifiant d'abus de procédure. L'appel de Catalyst à l'encontre du jugement rejetant l'action pour abus de procédure a été rejeté par la Cour d'appel de l'Ontario au début de mai 2019. En novembre 2019, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'en appeler déposée par Catalyst.

WIND Mobile Corp. et ses actionnaires
Représentation de WIND Mobile Corp. (WIND) et de ses actionnaires, dont West Face Capital, relativement à la vente de WIND à Shaw Communications Inc. en contrepartie d'environ 1,6 milliard de dollars.

TransAlta Corporation
Représentation de TransAlta Corporation qui a contesté avec succès une instance « d'intérêt public » introduite contre elle par Mangrove Partners devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta relativement à l'élection des administrateurs de TransAlta lors de l'assemblée annuelle tenue le 26 avril 2019 et à une opération de financement de 750 millions de dollars conclue entre TransAlta et Brookfield Renewable Partners.

Les Aliments Maple Leafs Inc.
Représentation de Les Aliments Maple Leafs Inc. relativement à la contestation d'une réclamation pour avis de résiliation raisonnable et rupture de contrat présentée par son ancien courtier en denrées.

Bruce Walter
Représentation avec succès de Bruce Walter, cadre supérieur d'une société minière canadienne, dans le cadre de la contestation de procédures d'exécution intentées contre lui par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à une offre publique d'achat visant une société minière ouverte. Toutes les allégations concernant M. Walter ont été rejetées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'issue d'un long procès.

Rogers Communications Inc.
Représentation avec succès de Rogers Communications Inc. relativement à la

DAVIES

Andrew Carlson
Associé

Bureau
Toronto

Tél.
416.367.7437

Courriel
acarlson@dwpv.com

contestation d'un recours en matière de publicité trompeuse intenté par le Commissaire de la concurrence, qui a retenu l'attention. L'affaire, qui s'est déroulée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, portait sur la publicité liée au rendement comparatif utilisée par Rogers dans le cadre du lancement de sa marque Chatr en 2010. Cette affaire a donné lieu à un long procès qui s'est étendu sur plusieurs semaines, à la soumission d'expertises complexes sur la vérification et l'exploitation de réseaux sans fil et à des procédures visant à contester la constitutionnalité des dispositions concernant la publicité trompeuse de la *Loi sur la concurrence*.

DISTINCTIONS

Benchmark Canada — Prix pour la cause la plus influente de l'année (2017 et 2019) — Lauréat

Benchmark Canada : The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms & Attorneys — Étoile montante; palmarès des meilleurs avocats de 40 ans et moins

Lexpert Special Edition : Litigation

The Best Lawyers in Canada — Litige, droit des sociétés/droit commercial

Prix de Chambers Canada — Cabinet de l'année 2018, Litige

Chambers Canada: Canada's Leading Lawyers for Business — Litige commercial général : Ontario (cabinet d'avocats classé parmi les plus élevés, soit *Band 1*)

MATIÈRE À RÉFLEXION

La Cour d'appel de l'Ontario rend sa décision dans l'affaire *Catalyst Capital Group Inc. c. West Face Capital Inc.*
6 juin 2023

Le plus haut tribunal du Canada confirme que les motions anti-SLAPP protègent les personnes qui prennent la parole et non les demandeurs
25 mai 2023

La Société des plaideurs, Evidence for Litigators, « Common Evidentiary Pitfalls and How to Avoid Them »; webémission
26 oct. 2022

La Cour suprême du Canada fournit des précisions sur l'application de la législation relative aux poursuites-bâillons
21 sept. 2020

FORMATION

University of Western Ontario, J.D., 2009
Queen's University, B.Sc. (avec spécialisation en mathématiques), 2005

CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Andrew a enseigné la section sur les actions dérivées et les recours abusifs

DAVIES

Andrew Carlson
Associé

Bureau
Toronto

Tél.
416.367.7437

Courriel
acarlson@dwpv.com

dans le cadre d'un cours de deuxième cycle sur les recours des entreprises aux étudiants à la maîtrise en droit à la Osgoode Hall Law School. Il a également été invité à donner des conférences sur la rédaction juridique efficace à la Faculté de droit de l'University of Toronto.